

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Janvier 2022

Date de convocation : 11 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-huit janvier à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Étaient présents : BECO Antoine, COUTAREL Margaux, BASSET Jacqui, CHABEAUX Ludovic, GRAS Gérard, HATOT Anne-Marie, LESGOURGUES Stéphane, MARTIGNAC Julien, MAURY Christine, MAZEYRAT Jean-Philippe, TERRAT Thierry, VALARD-PLANTY Martine.

Étaient absents représentés : GINESTET Pierre (représenté par Margaux COUTAREL), JUILLET Janie (représentée par HATOT Anne-Marie),

Étaient absents : PIGANIOL Lucie

Secrétaire de séance : COUTAREL Margaux

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Margaux Coutarel est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021.

Objet : Dissolution du SIVU Gestion Maison Brel : approbation répartition des Fonds entre les communes de Prudhomat et Loubressac

DE 2022-01

Monsieur le Maire rappelle la vente de la maison sise 161 rue de Lapanouze à Saint-Céré, objet du Syndicat SIVU GESTION Maison Brel Prudhomat/ Loubressac.

En conséquence, le Conseil Syndical du SIVU a délibéré le 19 novembre 2021 pour sa dissolution au 31-12-2021, par intégration de l'excédent pour moitié, à parts égales, entre les communes de Prudhomat et Loubressac.

Cette dissolution a été confirmée par arrêté Préfectoral n° SPF-2021-026 portant fin de l'exercice de la compétence du SIVU « Gestion Maison Brel »

Le Conseil Municipal de Loubressac doit désormais acter la répartition de l'actif et du passif.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions diverses

* **Courrier Lot Habitat** : la commune a été destinataire d'un courrier de Lot Habitat l'informant qu'un locataire en place depuis longtemps souhaite acquérir son logement.

La Commune étant propriétaire du terrain sur lesquels sont construits les logements, il serait nécessaire de vendre le terrain à Lot Habitat. La commune va étudier cette demande avant de se positionner sur l'accord ou non de vendre.

* **Instruction à domicile** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de parents pour l'instruction en famille de leurs enfants. Le Maire, en tant que représentant de l'Etat, est dans ce cas chargé de faire une enquête concernant le choix de l'instruction en famille, la description d'une journée type, les moyens mis en œuvre pour l'instruction, les temps de socialisation... Le résultat de cette enquête est ensuite transmise à l'Inspecteur d'Académie qui pourra s'y référer pour préparer le contrôle pédagogique avant de donner son accord.

* **Commission Communale des Impôts Directs** : la réunion de la CCID aura lieu le jeudi 17 février à 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.


Le Maire, Antoine BECO